

correspondant me donnait de l'argent à mesure de mes besoins.

D. A Roubaix encore vous parliez avec passion de faire fortune avec rapidité. A Roubaix vous avez dit à la domestique de l'hôtel où vous étiez logé que vous aviez le plus ardent désir d'arriver aux richesses, même par un mauvais coup, même par la fabrication de la fausse monnaie quitte à partir ensuite pour l'Amérique.

L'accusé. J'ai pu tenir ce propos à M^{lle} Sophie mais je voulais parler de cette invention que j'avais faite.

D. Dans cette ville de Roubaix, il y avait une malheureuse famille, aujourd'hui éteinte, la famille Kinck. Le chef, Jean Kinck, était né en Alsace et il avait conservé pour sa patrie un souvenir affectueux, il y possédait même une propriété dans laquelle il désirait aller mourir. Vous avez été confidant des épanchements de Kinck.

Il était un exemple à proposer à tous les ouvriers, il était devenu patron par le travail et la conduite; il était arrivé à une certaine fortune; il avait trois maisons à Roubaix, du crédit à la Caisse commerciale. Enfin, sa fortune est évaluée, par les témoins, de 80,000 à 100,000 fr. Sa femme était une bonne épouse et une bonne mère, et il est venu une main homicide pour la détruire jusqu'à l'enfant que la mère portait dans son sein.

Comment avez-vous fait la connaissance de Jean Kinck?

L'accusé. — Je le rencontrais souvent au cabaret.

D. Cet établissement était installé dans une maison appartenant à Kinck. Vous vous mettiez toujours à part et vous causiez en allemand.

R. Nous nous entretenions de mon invention et des fonds qu'il fallait pour monter les machines.

D. Voilà l'explication d'aujourd'hui. — Au juge d'instruction vous disiez: si nous étions souvent seuls sur le banc du cabaret, c'est qu'il voulait se rendre en Amérique pour y exploiter une invention et qu'il était mécontent des bâtarde qui lui donnait sa femme.

R. Je ne disais pas la vérité: Mon intention était de l'attirer en Alsace pour qu'il m'aiderait à exploiter mon commerce. Le projet fut arrêté entre nous.

D. Dans cette intention vous avez quitté Roubaix en août et vous êtes arrivés le 19 à Cernay. Là, vous avez retrouvé cette gêne qui affligait votre famille. Vous n'avez pas tardé à écrire à Kinck une lettre peu claire et pleine de mystère, pour engager Kinck à venir au plus tôt en Alsace.

R. J'étais obligé d'écrire ainsi pour cacher le projet de fabrication de fausse monnaie. Voilà quel était notre but à nous deux.

D. Cependant il est établi que J. Kinck se rendait en Alsace pour faire élever d'un étage sa petite maison; vous ne réussirez pas à calomnier ce malheureux.

R. Non. Jean Kinck était trop avare pour avoir eu ce projet. Il faisait le voyage pour la fausse monnaie.

D. Enfin, Jean Kinck emportant deux chèques, une somme d'argent considérable, une valise et un étui à chapeau se rend en Alsace, et vous allez le recevoir à la gare de Bolwiller.

R. Oui, monsieur.

M. le président. — Huissier, passez à MM. les jurés des exemplaires du plan du canton de Cernay.

D. Eh bien! Troppmann, Jean Kinck est arrivé le 25 août à Bolwiller. Qu'avez-vous fait?

R. Nous sommes montés dans l'omnibus et nous sommes arrivés à Sultz l'après-midi.

D. Parlez plus haut, c'est indispensable. On se plaint de ne pas vous entendre. Où avez-vous déjeuné?

R. A l'auberge de la femme Mœngonet.

D. En effet, cette femme vêtue à la mode, et elle a même reconnu Jean Kinck, dont on lui a présentée la photographie. Ensuite où êtes-vous allés?

R. Jusqu'à Wattwiller, à l'auberge du Chevrol Blanc.

D. Vous avez beaucoup varié sur votre itinéraire dans l'instruction; mais en dernier lieu vous avez déclaré que vous vous étiez dirigés vers Herrenflüg et que là on lui avait versé du poison.

R. Oui, monsieur.

D. Qui a versé le poison?

R. Le complice.

D. Quel complice?

R. Hé bien, le complice... qui était avec moi.

D. Vous avez déclaré, le 23 octobre, à M. le juge d'instruction qu'à Sultz vous aviez perdu de vue Jean Kinck. Le magistrat vous fait remarquer que votre version est invraisemblable puisqu'on avait trouvé sur vous deux chèques, la montre et la chaîne; et vous répondez, il m'a donné cette chaîne et cette montre; quant aux chèques, vous dites qu'ils vous avaient été confiés par Kinck, et que si l'un de ses chèques portait votre signature, c'est que Jean Kinck vous avait prié de le faire pour tromper sa famille.

Le 13 novembre, vous faites une autre déclaration, qui est conforme à la vérité; vous avez dit qu'après avoir conduit Jean Kinck à Herrenflüg, vous lui avez fait boire boisson de vin que vous aviez prise à l'auberge du Chevrol Blanc et qu'il était tombé foudroyé.

R. A ce moment j'ai menti.

D. Vous avez donné des indications sur l'endroit où vous avez enterré Jean Kinck, et après bien des recherches, son corps a été découvert le 24 novembre dernier.

Le cadavre était dans une dépression du sol près des ruines du château. On le mit à moitié debout dans la fosse, et des membres de sa famille le reconnurent. Des gens de Tartexaminent le 28 novembre et ils disent que l'état du corps ne présentait les traces d'une mort appréciable.

Vous avez dit au dernier lieu au juge d'instruction que vous aviez rencontré des voleurs et qu'ils vous avaient forcés à être leurs complices.

R. Un jour que je me proménais, le 18 août, je rencontrai trois individus escaladant un mur pour voler, ils me menacèrent, si je parlais; et ils firent ensuite le projet de tuer Kinck.

D. Les connaissez-vous?

R. Non; ils demeurent à Mulhouse.

D. Le juge d'instruction vous a demandé leurs noms, vous avez répondu que vous ne voulez pas les compromettre. Vous avez dit que ces trois complices l'un avait une quarantaine d'années, l'autre trente-six ans, le troisième vingt-cinq ans.

Vous n'êtes pas le seul criminel qui pour atténuer l'horreur de leur crime, déclarent avoir des complices.

R. J'en avais pourtant.

D. Citez au moins les localités où vous les avez vus, puisque vous prétendez les avoir fréquentés.

R. Je ne puis pas le dire... (mouvement d'incrédulité).

D. Je vous prouverai tout-à-l'heure que vous n'avez pas de complices.

Eh bien, supposons que ces complices aient existé, comment se fait-il que vous soyez nanti de tout ce que possédait Jean Kinck? Quelle devait donc être la part de vos complices?

R. Ils devaient partager avec moi les 5,500 francs.

D. C'est la première fois que vous le dites.

R. Pardon, je l'ai déjà dit. Maintenant il y avait un portefeuille qui a été enterré à 150 pas dans la forêt près de Cernay, à 15 centimètres de profondeur, au pied d'un petit arbre. Dans ce portefeuille se trouvera la preuve que Jean Kinck venait en Alsace pour fabriquer de la fausse monnaie. Ce portefeuille contient le nom de mes complices.

D. Pourquoi ne donnez-vous pas ces noms tout de suite. Vous n'avez pas besoin de ce portefeuille.

R. Si vous voulez bien chercher vous le trouverez (mouvement prolongé).

D. Non, c'est un expédient. Des recherches ont été faites, et suivant le procès-verbal du juge de paix de Cernay, en date du 3 décembre, ces recherches ont été infructueuses.

Je vous dit que c'est vous seul, qui avez empoisonné Jean Kinck et l'avez enterré ensuite.

R. Non, ce sont mes complices.

D. Qui jamais les a vus avec vous?

R. On les a vus avec moi à Paris, on les a vus avec moi à Cernay.

D. Qui les a vus?

R. A Paris, le garçon de l'hôtel du Nord les a vus.

D. Nous l'entendrons. Jusqu'à présent on n'a vu Kinck qu'avec vous. Seul, vous le recevez à la gare de Bolwiller, seul vous allez à l'auberge, seul vous vous dirigez avec lui sur Cernay. Toujours vous avez été vu seul avec lui.

Les noms de vos prétendus complices ne figurent dans aucune correspondance; il ne partagent en rien le produit du vol.

R. Cela n'empêche pas qu'ils ont fait le coup.

D. Donnez leurs noms.

R. Ils sont dans le portefeuille.

D. Vous vous êtes occupé de chimie à Cernay, vous avez acheté un globe tubulaire, des cornues. Vous distillez à la lampe à l'alcool; vous distillez quelquefois avec ces instruments on peut fabriquer des choses qui, mises sur la langue d'un chien peuvent le tuer tout d'un coup.

R. Je me suis occupé en effet de chimie et j'ai travaillé pour obtenir de l'acide prussique.

D. M. Roussin a fait des expériences qui font honneur à la science; il a trouvé dans le duodenum une matière qui forme un précipité bleu ne pouvant provenir que de l'acide prussique.

Il est évident que vous seul avec les agents chimiques que vous aviez préparés, vous l'avez empoisonné. L'accusé garde le silence.

C'est à la suite de cet empoisonnement qu'on vient toutes ces machinations et cette stratégie que j'appellerai infernale.

M. le président retrace toutes les circonstances qui ont accompagné la tentative de prendre cette lettre déposée à la poste. Il convient qu'il avait écrit une fausse lettre à Mme Kinck, qu'il s'était présenté à la poste sous le nom de Jean Kinck.

D. Que vous restait-il quand vous êtes revenu à Paris, de l'argent que vous aviez pris à Kinck?

R. Cent soixante francs.

D. A quelle heure êtes-vous arrivé à Paris?

R. A 10 heures du soir.

D. Ce même jour, 3 septembre, vous avez écrit de Paris une lettre à la famille Kinck pour l'engager à venir à Paris. Cette lettre était supposée écrite par Jean Kinck, dont vous aviez contrefait la signature.

Cette lettre engageait la famille Kinck à venir recueillir le demi-million que vous aviez donné à Kinck.

Puis vous êtes allés à Roubaix. Vous avez vu la femme Kinck pour la faire venir à Paris; vous avez dit à Gustave, toi tu vas aller à Guebwillers pour retirer la lettre, et tu l'apporteras à Paris.

Ceci se conforme aux déclarations que vous avez faites au juge d'instruction. Vous disiez: «Le père mort, c'était une nécessité pour moi de faire disparaître toute la famille.»

La plupart du temps, ne répond rien à M. le président ou ne fait que des réponses vagues. Quant aux correspondances si compliquées et aux nombreux télégrammes qu'il expédiait de l'hôtel du Nord, son quartier général pour toutes ces opérations, il convient qu'il en est l'auteur.

D. Enfin, Gustave arrive à Paris le 17 au soir. Vous étiez là.

R. Oui, avec mes complices, puis nous sommes allés à Pantin.

D. Vous dit que vous avez dit dans l'instruction le 23 novembre: j'attendais Gustave à la gare; je lui dis qu'il fallait aller retrouver son père à Pantin. Quand nous fumes dans les champs, je lui portai un coup de couteau dans le dos et il tomba la face en l'air; puis après lui avoir donné six coups, je lui plongai le couteau dans le gorge.

R. Je l'ai déclaré, mais ce n'est pas vrai.

D. Mais on a saisi sur vous la montre de Gustave et un peigne dans un étui violet qui lui avait appartenu.

R. Je n'avais pas été à Paris plusieurs mois sans avoir un peigne.

D. Vous vous êtes présenté chez les quincaillers Dufour et Duval pour acheter chez

l'un cette pelle et l'autre cette pioche ou couteau avec lesquels vous avez commis le crime et vous étiez seul.

R. Je les avais achetés pour mes complices qui me les avaient demandés.

D. Vous conviez que c'est vous qui avez acheté ces objets dans l'instruction il a été un moment où vous prétendiez que Jean Kinck les avait achetés. C'était alors que vous en faisiez un commerce.

Aussi vous en avez d'autres. Quelles pourraient-on ajouter à vos dires? D'où venait le couteau avec lequel a été tué Gustave?

R. Il était du complice le plus âgé, celui de Mulhouse.

D. La fosse de Gustave, qui l'avait creusé?

R. C'était le complice. Il a frappé Gustave et il l'a enterré.

D. Et vous, que faisiez-vous?

R. Rien, j'étais entré à Paris. Je ne suis resté là que pendant qu'il était dépeuplé.

D. Le lendemain du meurtre de Gustave, vous achetez une pelle et une pioche plus fortes parce que vous avez toute une famille à tuer.

R. Je les ai achetés sur l'ordre des complices. Je suis allé les porter à Pantin.

D. Cette pelle et cette pioche, vous savez que c'était pour creuser la fosse de toute la famille?

R. Oui, certainement, je le savais.

M. le président arrive ensuite à l'assassinat de la mère et des enfants. Troppmann déclare que pour attirer madame Kinck à Pantin, il lui avait dit que son mari y avait acheté une maison.

D. Et ensuite, qu'est-il arrivé?

R. Ce sont mes complices qui les ont assassinés, j'avais voulu que l'on sauvât la petite fille, mais ils ne m'ont pas écouté. Le grand, le plus âgé, qui est père de famille, était le plus acharné après la mère. Je voulais la défendre et c'est alors que je suis coupé à la main.

M. le Président. — Nous allons, MM. les jurés, revenir sur toutes les variations de Troppmann pendant l'instruction.

Désirez-vous que nous suspendions l'audience.

L'audience est suspendue.

A peine la Cour est-elle retirée, que les conversations les plus bruyantes s'engagent de toutes parts. Cependant la faim se fait sentir; il y a ici bien des personnes qui, s'étant levées de fort bonne heure, sentent les atteintes de la faim. Les personnes les plus rapprochées des corbeilles de gâteaux que des garçons font circuler, ont le privilège de dévorer quelques-unes de ces pièces légères qui ne peuvent guère contenter l'estomac.

L'audience est reprise à trois heures moins dix minutes.

Troppmann est reconduit à sa place; (de nouveau il est l'objet de la plus ardente curiosité. Il s'entretient quelques moments avec son défenseur. Sa figure jusqu'alors très pâle se colore vivement.)

M. le président. — Accusé: au moment où j'allais vous mettre en présence de vos déclarations pendant l'instruction, vous prétendiez que pour ces assassinats encore, vous n'étiez qu'un instrument passif. Cependant votre déclaration du 13 novembre est formellement contraire à ce que vous venez de dire.

Vous avez raconté la manière dont vous avez conduit la mère, le jeune Alfred et la petite Hortense dans le champ Lahgous. Vous avez dit que vous aviez frappé la mère d'un coup de couteau par derrière, qu'ensuite vous vous étiez acharné sur elle. Le jeune Alfred est le seul qui ait été blessé à la main en se défendant. Quant à la petite Hortense, vous lui brisiez la tête d'un seul coup de pioche.

L'accusé: Ce n'est pas vrai (mouvement).

D. Comment pouvez-vous croire que le jury vous suivra dans cette voie de dénégations, lorsque vous avez fait précédemment des déclarations si précises et si conformes aux éléments de l'instruction.

Rappelez-vous que c'est vous seul que le cocher Bardot a vu; vous avez emmené, vous seul, la mère et les enfants; vous êtes revenu prendre les trois autres.

L'accusé: Si j'ai dit que c'était moi, c'est parce qu'on m'y a forcé. C'est alors que j'ai laissé faire mon porteur pour l'envoyer à ma famille, et que j'ai demandé à être conduit en Alsace pour faire retrouver les complices.

M. le Président: Mais nommez-les.

R. J'ai des motifs beaucoup trop puissants pour me taire.

D. En continuant l'examen de vos déclarations, vous dites que vous avez successivement étranglé les trois autres et qu'ensuite vous les avez frappés à coups de pioche. Qui les a enterrés?

R. C'est le complice qui avait donné le poison à Kinck.

D. Comment voulez-vous qu'on accepte votre système?

R. Il faut bien qu'on l'accepte.

D. Quand vous ajoutez qu'à quatre heures du matin vous terminiez votre travail, et vous disiez encore qu'après avoir tué Kinck c'était pour vous une nécessité de tuer toute la famille.

R. Après l'assassinat de Kinck je pouvais parfaitement m'en aller; mais j'attendais mes complices.

D. Vous avez dit que vous aviez frappé Emile, Achille, et Henri de votre pioche, que Henri avait reçu au milieu du front un coup qui avait fait l'emporte-pièce et mis le cerveau en bouillie.

R. Il fallait être plusieurs pour faire tout cela.

D. L'accusation vous dira que l'agilité que vous avez employée, les coups foudroyants que vous avez portés, ont pu vous permettre de perpétrer ces crimes à vous tout seul.

Il n'y a pas eu de trace de lutte; vos victimes ont été surprises. Le valet de l'usine, seul, a entendu les faibles cris de l'enfant, mais il n'a rien dit, ni en un instant. Des chiens ont aboyé, mais devant la prompte cessation du crime, ils se sont calmés.

R. Comment voulez-vous que j'aie pu manier cette grosse pioche avec tant de rapidité.

D. Ah! C'est que les médecins vous ont examiné, ils ont reconnu que sans être d'une force supérieure, vous êtes doué d'une souplesse et d'une agilité extraordinaires; vous avez été mécanicien et tonneur, et vous avez le coup d'œil d'une grande précision.

R. Si on avait fait encore des recherches avec les dynamomètres, on aurait fini par trouver mes complices.

M. le président fait remarquer l'accusé qu'il était tout couvert de sang le jour de la suite des assassinats de Pantin; il répond que c'était le sang de la blessure qu'il avait reçue en défendant la mère.

M. le président lui rappelle qu'arrivé au Havre, il avait fait des demi-confessions à un courtier de commerce et que cet individu avait craint de recevoir de Troppmann un coup de poignard. L'accusé nie avoir tenu de semblables propos.

L'interrogatoire porte ensuite sans révéler rien de nouveau, sur la rencontre du gendarme Ferrand; et sur la tentative de suicide de l'accusé.

M. le président: Troppmann, nous voici à la fin de votre interrogatoire; avez-vous quelque chose à ajouter? Avez-vous des révélations à faire? des aveux? des aveux complets?

Troppmann: Mes aveux ont été complets. M. le président: Vos déclarations ont bien varié.

Nous allons entendre les témoins.

Troppmann très fatigué par ce long interrogatoire se rassied; sa taille est si petite que sa tête seule dépasse au-dessus de la barre. Il a l'air toujours épuisé et presque fiévreux.

AUDITION DES TÉMOINS.

Correaux (François) Commissaire de police à Roubaix donne des renseignements sur la famille Kinck, elle était très honorable et le ménage vivait très bien. Kinck avait en un moment l'idée d'établir une fonderie dans sa propriété en Alsace, et M^{lle} Kinck s'y opposait. Il a constaté qu'il y avait trois montres dans la famille, et que M^{lle} Kinck avait emporté 400 fr. et Gustave Kinck environ 120 fr. Ce qui était en la possession du père est connu.

Louis Saal, veilleur, demeurant à Mulhouse, dépose, qu'il a vu Troppmann frapper son frère à la tête. Il l'appela un nouveau coup.

Troppmann: C'est un mensonge; heureusement il y a longtemps qu'il est connu.

M. le président: Vous voyez comme vous êtes violent; vous insultez un témoin qui a déposé sur la foi du serment!

L'accusé: C'est un mensonge! Il ne vaut pas la corde pour le potence! (Mouvement.)

Gaspard Stuck, mécanicien à Roubaix, dépose sur le caractère sauvage et violent de Troppmann.

M^{lle} Sophie Hayer, domestique à Roubaix: J'ai été servante dans la maison où il logeait. Il rentrait toujours de bonne heure, venait se faire à l'heure, et il était si gentil, dans ce qu'il avait entrepris, il serait bientôt riche.

M. Clemmen, mécanicien à Roubaix: Troppmann parlait toujours et toujours d'argent; qu'il ferait l'important pour en avoir, et qu'ensuite il irait en Amérique. Quand tout est oublié, on revient.

Troppmann: Je n'ai rien dit de semblable.

M. Clemmen: Vous l'avez dit vingt fois.

M. Vogel, employé d'omnibus de Sultz: J'ai vu au mois d'août deux voyageurs qui ont déposé des bagages au bureau et qui ne sont plus revenus les réclamant. L'un était tout jeune, l'autre pouvait avoir 45 ans.

D. Je crois que vous avez reconnu l'accusé?

R. Très bien, M. le président, il était l'un des deux voyageurs.

D. Par quel omnibus sont-ils partis, par celui de 3 ou de 5 heures du soir?

Troppmann: Il n'était qu'onze heures du soir.

Caroline Mœngonet, femme Lavert, aubergiste à Sultz: A la fin d'août dernier Jean Kinck et Troppmann sont venus chez elle manger un morceau. Kinck a payé; ils se sont dirigés ensuite vers la forêt.

M. Heister, fleur à Guebwiller: Je suis le beau-frère de Jean Kinck. Je sais qu'il avait annoncé d'élever d'un étage sa maison de Bühl et de plus; il voulait acheter une propriété voisine pour s'y rendre.

M. le président: Voilà le vrai mot de son voyage en Alsace.

Troppmann: Ce n'est pas cela. Jean Kinck voulait vendre sa propriété ou la louer pour trois ans. Cette affaire était presque terminée avec une personne du pays.

M. Kambly, mécanicien à Cernay: Je connais la famille Troppmann, Jean-Baptiste Troppmann était sombre et ne fréquentait personne.

Il disait qu'il avait une invention qu'il pourrait réaliser avec 500 francs et qu'il avait un très grand désir de faire fortune.

D. Avez-vous entendu dire que Kinck voulait louer sa maison d'Alsace.

R. Oui, monsieur, il me l'a dit une fois à moi-même.

M^{lle} Marlin cordonnière à Roubaix: Nous occupions une maison appartenant à M. Jean Kinck; lorsque Troppmann venait, M. Kinck lui prenait la main; ensuite, ils se mettaient seuls à une table et causaient toujours en Allemand.

M. Zoeller, mécanicien à Roubaix: J'ai connu la famille Kinck. Le caractère de M. Kinck était noble.

D. Kinck n'était pas un peu crédule?

R. Un peu M. le président.

M. Saal, tonneur à Cernay: (le frère de ce témoin a épousé une sœur de Troppmann). Il a vu souvent l'accusé distiller des substances. Il est entré plusieurs fois dans une pièce où étaient installées des cornues.

Troppmann n'a fait aucune autre déposition.

M. le témoin: J'ai dit un jour Troppmann aiguisait son couteau, et l'aiguisait tant que je lui dis qu'il allait l'user; il se redressa pour me menacer avec le couteau.

M. Troppmann: Eh bien, je ne l'ai pas menacé. J'ai dit que si quelqu'un me parlait encore comme cela, je le jeterais par la fenêtre.

D. Troppmann ne vous a-t-il pas dit qu'il avait des complices?

R. Oui, il m'a dit qu'il lisait beaucoup de romans.

M. Begey, horticulteur à Cernay: Troppmann lui a dit qu'il faisait de l'acide prussique.

D. Y a-t-il longtemps qu'il lisait?

R. Environ deux ans.

M. Traudelt, aubergiste à Lutterbach: Au mois d'août dernier, il a payé chez moi la sommation en montrant des billets de banque. Il a fait de la dépense, et il commandait des voitures.

M. Gros, receveur à Guebwiller, raconte les tentatives de Troppmann pour obtenir la lettre chargée. Ces démarches lui paraurent suspectes et il refusa de donner la lettre réclamée; il eût même le soin de prévenir le commissaire de police.

Quinze jours après, dit le témoin, je vis Gustave Kinck qui vint réclamer la lettre chargée, mais je lui opposai qu'il fallait une procuration.

M. le président: On ne saurait assez louer la prudence dont vous avez fait preuve en cette occasion.

M^{lle} Leuw à Roubaix.

Elle a entendu dire à M^{lle} Kinck son parent, qu'il avait l'intention de se retirer en Alsace, ce qui déplaçait à sa femme.

M. Leuw, tonneur à Roubaix: J'étais témoin des fréquentes relations de Troppmann et de Kinck. J'ai vu partir Kinck au mois d'août dernier, il avait deux sacs de nuit et un étui à chapeau. Il pouvait avoir sur lui de 2 à 300 francs.

D. Et la femme?

R. Je ne le sais pas.

M^{lle} Marie Füllings, cocher à Lhic. Au mois d'août j'étais en station à la gare. Troppmann fit son prix avec moi pour le conduire à Roubaix.

D. Et il était seul?

R. Oui, monsieur.

M. Messieurs les jurés, ce témoin a été appelé parce que dans l'instruction, Troppmann avait prétendu être allé à Lille avec Jean Kinck.

Ce témoignage lui donne la-dessus un démenti.

La femme Roller, à Guebwiller, sœur de Jean Kinck. Kinck avait promis à sa femme de venir la voir au mois d'août et ensuite elle n'en fit nouvelles ni lettres de son frère. Le 7 septembre, elle vit arriver à Guebwiller son neveu Gustave qui venait retirer une lettre. Ce témoin avait su qu'un jeune homme qui s'était fait passer pour Jean Kinck s'était présenté à la poste pour retirer une lettre chargée.

Ce témoin reconnaît la montre en or de Gustave qui a été présentée au juge d'instruction par le témoin Roller, et dans l'instruction le douteur de reconnaître les enfants de son frère dans les photographies qu'on lui en avait représentées.

Jean Roller, 45 ans. J'ai vu à Guebwiller mon cousin Gustave qui est demeuré huit jours; il avait une montre en or et une chaîne; il est parti le 17 août, mais fréquemment plus que mes parents parce que je lui parlais français.

Quand on était parti de son père, les larmes lui venaient aux yeux, et quand il était pour Paris il disait combien il était heureux d'aller le revoir.

M. le président: Il y a dans cette lettre des choses qui sont très intéressantes, et qui ont été de cette famille Kinck s'aimaient tendrement.

M. Cahen, voyageur de commerce. J'ai fait la route jusqu'à Paris avec Gustave Kinck; il était très gai et très heureux de retrouver son père.

Péronnet fermier de chambre à l'hôtel du Chemin de fer du Nord. Pendant le mois que M^{lle} Kinck est restée à l'hôtel, elle n'est venue le voir, excepté un jeune homme blond le 17 septembre.

M. Dufour, quincailler à Paris. Les vendredi 17 septembre, l'accusé vint chez moi acheter une pelle à main qu'il payait 1 fr. 25.

Troppmann: C'est vrai.

M. Dufour dont le père est quincailler déclara que le même jour, Troppmann est venu acheter un démonteur qu'il a payé 1 fr. 25.

M. Huck, le garçon boucher qui avait découvert le cadavre de Gustave Kinck était appelé le 23 octobre. M. le président a été interrogé à ce sujet.

Une partie du public se retire un peu de satisfaction. Le défaut de sonnerie a été amputé même à l'heure de la séance. On entend la voix des témoins et l'accusé.

David, 40 ans, employé de bureau.

L'accusé est redescendu dans sa cellule, la cellule n° 1, dite des grands criminels, à six heures du soir, accompagné de deux agents du service de sûreté, préposés à la garde. Il était d'une grande gaieté et paraissait ne pas prendre un bien grand intérêt à tout ce qui venait de se passer pendant les longs débats dont on vient de lire le compte rendu.

Après son dîner, sa bonne humeur ne s'est pas démentie, au contraire. Il a été livré à de nombreuses plaisanteries; il s'est couché vers neuf heures et demie, dans le calme le plus grand. Il dit heures, les deux agents qui font le service pendant la nuit ont été relégués par deux autres agents chargés de garder Troppmann jusqu'à l'aube.

(Par voie télégraphique.)

L'audience d'aujourd'hui a été ouverte à 10 heures 50 m.

Troppmann conservé la même attitude; il est un peu plus pâle hier. Il dit que c'est un des ses complices qui a tué Gustave Kinck et qu'il a écrit le mot de sa condamnation dans ses dénégations d'hier.

L'audience des témoins continue.